



Pour 2022 les COOP'HLM, veulent imposer de nouvelles baisses de pouvoir d'achat.

Alors que la C.G.T. a dénoncé le fait que l'évolution des minimas de la branche avait occasionné **une perte de 5%** en 8 ans par rapport à l'évolution du SMIC, les employeurs des COOP veulent imposer de nouvelles pertes de pouvoir d'achat à leurs salariés alors que l'inflation, les prix de l'énergie et des produits de première nécessité flambent.

Dans le même temps nous constatons que **les résultats financiers des COOP HLM atteignent 2 chiffres depuis plusieurs années**. Lors de la dernière assemblée générale les résultats financiers étaient de + 12,4% et les fonds propres ont augmenté de 16,7%.

Face à ces bons résultats, qui, rappelons-le, est le fruit du travail des personnels, il est scandaleux d'imposer aux salariés de se serrer encore davantage la ceinture !

Dans le cadre des négociations la C.G.T. a démontré les conséquences de la politique salariale des COOP HLM :

- des salaires qui se rapprochent de plus en plus du SMIC, et des pertes de pouvoir d'achat
- des écarts entre les niveaux se rapprochant du SMIC ce qui démontre la non reconnaissance des compétences, des qualifications, du travail accompli
- des inégalités entre les femmes et les hommes qui perdurent,....

La C.G.T. a fait des propositions pour

- revaloriser les minimas, augmenter les écarts entre les niveaux,
- une augmentation collective des salaires de 5% (pour compenser les multiples pertes de pouvoir d'achat,)
- fixer un objectif de réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes de 50% en 2022,
- mettre en place des mesures d'aides sociales permettant de mieux harmoniser la vie professionnelle et la vie privée.



Face à cette situation et après plusieurs réunions les patrons des COOP HLM tentent d'imposer de nouvelles pertes de pouvoir d'achat en proposant une revalorisation des minimas entre 2,7% et 1,5% alors que l'indice de prix à la consommation harmonisé (IPCH) est de 3,4% en 2021 et le SMIC a évolué en 2021 de 3,1%. Non seulement cela ne compense pas les pertes de 2021 mais cela ne tient pas compte de la flambée de l'énergie et des produits de premières nécessités qu'il va falloir subir en 2022.

Les employeurs HLM sont bien plus rigides dans les négociations avec leurs salariés qu'avec le gouvernement qui ponctionne le RLS de 1,3 milliards sur les bailleurs.

IL NOUS FAUT PLUS QUE ÇA.



Négociations salariales 2022

Logement social
la cgt

Concernant l'égalité professionnelle la Fédération des COOP HLM refuse de s'engager mais seulement « **veiller à réduire les écarts de rémunération de 50% sur 3 ans entre les femmes et les hommes** ». Nous sommes bien loin des déclarations mais également des engagements pris dans la charte égalité femmes hommes signée lors du congrès HLM en 2018 et où l'objectif de 3 ans était déjà fixé. Ces inégalités sont scandaleuses et perdurent alors qu'il s'agit d'un principe constitutionnel depuis 1946 et que la première loi imposant l'égalité femmes hommes date de 50 ans. **Il serait temps que les patrons des COOP et la Présidente de la Fédération Mme Marie Noelle Lienemann montrent l'exemple en faisant moins de déclarations mais en prenant des mesures concrètes pour mettre fin aux discriminations sans jouer la montre par les décalages successifs.**



15
40

GRÈVE FÉMINISTE

DÉFERLANTE POUR L'ÉGALITÉ
8 MARS 2022

La C.G.T. appelle les salariés à poursuivre et à développer les initiatives pour faire entendre leurs légitimes revendications en matière de pouvoir d'achat et d'égalité femmes hommes.

Logement social
la cgt
Le syndicat qui informe, consulte, revendique et agit

J'adhère à la C.G.T.

Nom..... Prénom

Courriel :

à adresser à cgt.logement@free.fr

ou

.....

.....

.....



LE TRAVAIL A PLUSIEURS VISAGES. LA CGT A LE VOTRE.

Logement social
la cgt

